

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 6

Date de
convocation :
7 octobre 2025

Objet de la
délibération

Ressources
humaines

Modulation du
temps de travail

Publié le

SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 7

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Mme Brigitte LEVEUR, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Étaient absents : 2

Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23/07/2025 adoptant le règlement intérieur applicable aux services de la commune d'Aiguillon et du CCAS,

Vu le règlement intérieur en vigueur applicable aux services de la commune d'Aiguillon et du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 01/10/2025,

Considérant l'intérêt de rendre plus attractif les emplois administratifs du CCAS en améliorant les conditions de travail des agents et en apportant une flexibilité des horaires d'ouverture du CCAS aux usagers,

Monsieur le Président rappelle que le règlement d'organisation du temps de travail des agents du CCAS, adopté par le Conseil d'Administration du 15/02/2022, prévoit l'annualisation du temps de travail des agents du CCAS.

Ces cycles de travail, qui aboutissent tous à une durée annuelle de travail de 1607 heures, sont les suivants :

- 36 heures hebdomadaires sur 4.5 jours avec 6 jours de RTT pour les agents des services administratifs non annualisés.

En complément de ce cycle de travail, le CCAS a souhaité expérimenter, pour les agents des services administratifs, un cycle supplémentaire de travail sur la base du volontariat avec les objectifs de pouvoir :

- Améliorer la qualité de vie des agents, aussi bien professionnelle que personnelle puisque de telles organisations du temps de travail ont un fort impact sur l'articulation des temps de vie de chacun,
- Participer à l'attractivité de la collectivité et à la fidélisation des agents,
- Proposer une plage horaire plus large d'ouverture au public de la mairie afin de rendre plus accessible les démarches administratives des usagers.

Une expérimentation est ainsi proposée pour une période d'un an, avec un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2026 et une évaluation continue sur les six premiers mois de l'année 2026 afin d'estimer l'atteinte de ces enjeux et, le cas échéant, de potentiels ajustements à proposer en vue d'une pérennisation.

*Les membres du
Conseil d'Administration
décident*

- D'ADOPTER au titre de l'année 2026, l'expérimentation de la semaine en 4 jours pour les services administratifs dans les conditions définies au présent rapport,
- DE PRÉCISER délègue à M. le Président la mise en œuvre de ce projet dont il rendra compte en fin d'année.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARD

